



AVIS DE PROMULGATION

Que les citoyen(ne)s de la Ville de Bedford sont informé(e)s que lors de la séance tenue le 3 août 2021 le conseil a adopté :

Règlement 736 sur les ententes relatives à des travaux municipaux et abrogeant le règlement 668-05

Le règlement 736 est entré en vigueur le 26 août 2021, à la suite de la délivrance du certificat de conformité de la MRC Brome-Missisquoi.

Ce règlement est disponible à l'Hôtel de Ville, au 1 rue Principale, à Bedford, durant les heures d'ouvertures ou sur notre site web, soit le ville.bedford.qc.ca, rubrique Citoyens / Règlements municipaux

Donné à Bedford, ce 27 août 2021.

Richard Joyal
Directeur général et secrétaire-trésorier